



Déclaration des émissions polluantes Année 2020



SOMMAIRE

Informations générales d'identification.....	2
Données relatives aux rejets dans l'air	4
Données relatives aux rejets dans l'eau	4
Données relatives aux rejets dans le sol.....	5
Données relatives aux volumes d'eau prélevée	5
Données relatives aux volumes d'eau rejetée.....	6
Données relatives à la production de déchets dangereux	6
Données relatives à la production de déchets non dangereux	10
Données relatives au traitement des déchets dangereux.....	10
Données relatives au traitement des déchets non dangereux	11

Informations générales d'identification

Année de référence	2020
Identification de l'exploitant	
Nom de l'exploitant	Prony Resources New Caledonia
Société mère (facultatif)	
Numéro SIREN (facultatif)	
Adresse	29-31 rue de Courcelles
Code postal	75008
Ville	PARIS
Pays	France
Identification de l'établissement	
Nom du propriétaire de l'établissement	
Adresse	Usine du Grand Sud, route de Kwa Neïe, Prony
Code postal	98810
Ville	MONT-DORE
Coordonnées géographiques de l'établissement (Lambert II étendu ou WGS84)	494680 207593
Activité principale de l'établissement	Activité minière, production de Nickel
Code NAF	APE 24.45Z
Numéro SIRET	313 954 570 R.C.S Paris 82 B 085 696 R.C.S Nouméa
Volume de production (facultatif) ou (pour les élevages) nombre d'animaux	
Nombre d'installations (facultatif)	
Nombre d'heures d'exploitation au cours de l'année (facultatif)	
Nombre d'employés	1300

Année de référence	2020
Toute information que l'exploitant juge utile d'indiquer (adresse du site web, lien vers le rapport environnement de l'établissement, explications relatives aux émissions, adresse mail pour toutes demandes d'informations, ...) (facultatif)	
Responsable de la déclaration	
Nom	
Fonction	Responsable Environnement
Personne à contacter	
Nom	
Fonction	Analyste Environnement
Téléphone	
Mél	

Données relatives aux rejets dans l'air

Polluant	Méthode d'évaluation (M/C/E)	Méthode d'analyse utilisée (pour M ou C uniquement)	Emission totale (en kg/an)	Dont masse accidentelle (en kg/an)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	C	Calcul à partir des facteurs d'émission présentés dans le guide méthodologique relatif au contrôle des déclarations des émissions de GES de 2002 et du guide sur le mode d'obtention des données annuelles sur les émissions polluantes et des moyens de contrôle de ces émissions dans l'industrie de la fabrication de la chaux	375 760 601	-
Oxydes d'azote (NO _x /NO ₂)	M + C	Mesure en continue et Extrapolation des données de mesures à partir d'une consommation de combustible	24 783.79	-
Oxydes de soufre (SO _x /SO ₂)	M + C	Mesure en continue et Extrapolation des données de mesures à partir d'une consommation de combustible	603 936.57	23650
Cobalt et composés (exprimés en tant que Co)	C	Extrapolation des données de mesures à partir d'une consommation de combustible	3.15	-
Nickel et composés (exprimés en tant que Ni)	C	Extrapolation des données de mesures à partir d'une consommation de combustible	217.76	-

Données relatives aux rejets dans l'eau

Polluant	Méthode d'évaluation (M/C/E)	Méthode d'analyse utilisée (pour M ou C uniquement)	Type de rejet (I/R)	Masse émise totale (en kg/an)
Arsenic et composés (exprimés en tant que As).	M	ISO 11885 Aout 2007	I	161.6
Cadmium et composés (exprimés en tant que Cd).	M	ISO 11885 Aout 2007	I	73.2
Chrome et composés (exprimés en tant que Cr).	M	ISO 11885 Aout 2007	I	222.1
Chrome hexavalent et composés (exprimés en tant que Cr VI).	M	NF T 90-043	I	261.7

Polluant	Méthode d'évaluation (M/C/E)	Méthode d'analyse utilisée (pour M ou C uniquement)	Type de rejet (I/R)	Masse émise totale (en kg/an)
Cobalt et composés (exprimés en tant que Co).	M	ISO 11885 Aout 2007	I	119.4
Cuivre et composés (exprimés en tant que Cu).	M	ISO 11885 Aout 2007	I	78.5
Manganèse et composés (exprimés en tant que Mn).	M	ISO 11885 Aout 2007	I	10 173.3
Nickel et composés (exprimés en tant que Ni).	M	ISO 11885 Aout 2007	I	553.4
Plomb et composés (exprimés en tant que Pb).	M	ISO 11885 Aout 2007	I	103.8
Zinc et composés (exprimés en tant que Zn).	M	ISO 11885 Aout 2007	I	798.1
Composés organohalogénés (exprimés en tant que AOX).	M	-	I	53 283.8
PCDD + PCDF (dioxines + furannes) (en Teq).	M	-	I	53.3
Demande chimique en oxygène (DCO).	M	Méthode HACH 8000	I	366 507.4
Cyanures (sous forme de CN total).	M	NF EN ISO 14403	I	146.4
Sulfates.	M	NF EN ISO 10304-1	I	174 111 462

Informations complémentaires :

- Pas de rejet accidentel en mer
- Masse importée peu significative
- Uniquement des rejets isolés

Données relatives aux rejets dans le sol

Polluant	Méthode d'évaluation (M/C/E)	Méthode d'analyse utilisée (pour M ou C uniquement)	Emission totale (en kg/an)
-	-	-	-

Données relatives aux volumes d'eau prélevée

Volumes d'eau prélevée (m3/an)	Milieu de prélèvement
14 561 293	Eau de surface

Volumes d'eau prélevée (m3/an)	Milieu de prélèvement
-	Eau souterraine
-	Réseau de distribution
91 058	Mer ou océan

Données relatives aux volumes d'eau rejetée

Volumes d'eau rejetée (m3/an)	Type de rejet (isolé ou raccordé)	Nom du milieu récepteur	Nom de la station d'épuration externe
14 638 402	Isolé	Canal de la Havannah	
-	Raccordé	-	-

Données relatives à la production de déchets dangereux

La production des déchets dangereux est établie selon la nomenclature figurant à l'annexe II du décret 2002-540 du 18 avril 2002.

Code déchets	Déchets dangereux	Méthode d'évaluation (M/C/E)	Méthode d'analyse utilisée (pour M ou C uniquement)	Quantité produite (en t/an)	Filière d'élimination ou de valorisation	Lieu de l'élimination ou de la valorisation (département ou pays)	Pour les transferts vers l'étranger uniquement		
							Nom de l'entreprise assurant l'élimination/la valorisation	Adresse de l'entreprise assurant l'élimination/la valorisation	Adresse du site d'élimination/valorisation qui réceptionne effectivement les déchets
15 02 02* 15 01 10* 08 01 11* 16 01 07*	DID divers : aérosols, SX1, fûts de peinture pleins, déchets souillés divers, filtres à huile, catalyste et céramique, acétone, graisse, ...	M	Pesée	348.74	Export vers un centre de traitement physico- chimique pour destruction	Nouvelle- Zélande	Waste Management	318 East Tamaki Road, East Tamaki, Auckland	318 East Tamaki Road, East Tamaki, Auckland
18 01 03*	DASRIA	M	Pesée	0.36	Prétraitement et Mise en décharge de classe 2	Nouvelle-Calédonie (CSP Gadji)	-	-	-

Code déchets	Déchets dangereux	Méthode d'évaluation (M/C/E)	Méthode d'analyse utilisée (pour M ou C uniquement)	Quantité produite (en t/an)	Filière d'élimination ou de valorisation	Lieu de l'élimination ou de la valorisation (département ou pays)	Pour les transferts vers l'étranger uniquement		
							Nom de l'entreprise assurant l'élimination/la valorisation	Adresse de l'entreprise assurant l'élimination/la valorisation	Adresse du site d'élimination/valorisation qui réceptionne effectivement les déchets
16 11 03* 06 03 13* 17 05 03* 17 05 05*	Déchets industriels spécifiques : - Briques réfractaires - Gâteau de soufre - Croûtes d'autoclaves - Terres souillées par hydrocarbures - Boues sèches souillées par hydrocarbures	C	Utilisation de bennes de capacité de 7 m3 pour transport vers l'unité d'élimination	5923.49	Elimination en interne dans le procédé	Nouvelle-Calédonie (Unités d'exploitation de l'usine : 310 ou UPM)	-	-	-
16 06 01*	Batteries	M	Pesée	9.4	Valorisation matière (convention avec la Province Sud)	Asie	Trecodec	66, De Charleroi Vallée des colons Nouméa	?

Code déchets	Déchets dangereux	Méthode d'évaluation (M/C/E)	Méthode d'analyse utilisée (pour M ou C uniquement)	Quantité produite (en t/an)	Filière d'élimination ou de valorisation	Lieu de l'élimination ou de la valorisation (département ou pays)	Pour les transferts vers l'étranger uniquement		
							Nom de l'entreprise assurant l'élimination/la valorisation	Adresse de l'entreprise assurant l'élimination/la valorisation	Adresse du site d'élimination/valorisation qui réceptionne effectivement les déchets
16 06 01* 16 06 03*	Piles et accumulateurs	M	Pesée	0	Valorisation matière (convention avec la Province Sud)	France ou Australie	Trecodec	66, De Charleroi Vallée des colons Nouméa	?
13 02 05* 13 01 10*	Huiles usagées	M	Indicateur de volume de pompage sur camion de collecte	341.91	Incinération à la SLN avec récupération d'énergie	Nouvelle-Calédonie (SLN)	Trecodec	66, De Charleroi Vallée des colons Nouméa	?
16 02 13*	Déchets d'équipements électriques et électroniques	M	Pesée	55.76	Valorisation matière (convention avec la Province Sud)	Asie, Australie ou Nouvelle-Zélande	Trecodec	66, De Charleroi Vallée des colons Nouméa	?

Données relatives à la production de déchets non dangereux

Code déchets	Déchets non dangereux	Méthode d'évaluation (M/C/E)	Méthode d'analyse utilisée (pour M ou C uniquement)	Quantité produite (en tonnes/an)	Filière d'élimination ou de valorisation
20 03 01	Déchets banals des entreprises	M	Pesée	655.11	Mise en décharge de classe 2
20 03 01	Ordures ménagères	M	Pesée	399.9	Mise en décharge de classe 2
17 04 07	Déchets métalliques	M	Pesée	1431.72	Valorisation matière
17 01 01	Gravats et béton	E	-	268.66	Stockage en verse
16 01 03	Pneumatiques	M	Pesée	249.35	Mise en décharge de classe 2

Données relatives au traitement des déchets dangereux

Déchets dangereux	Origine géographique du déchet	Quantité admise (en tonnes/an)	Quantité traitée (en tonnes/an)	Filière d'élimination ou de valorisation
DID divers : aérosols, SX1, fûts de peinture pleins, déchets souillés divers, filtres à huile, catalyste et céramique, acétone, graisse, ...	Nouvelle-Calédonie (Usine du Sud)	Pas de seuil	348.74	Export vers un centre de traitement physico-chimique pour destruction
DASRIA	Nouvelle-Calédonie (Usine du Sud)	Pas de seuil	0.36	Prétraitement et Mise en décharge de classe 2
Déchets industriels spécifiques : - Briques réfractaires - Gâteau de soufre - Croûtes d'autoclaves - Terres souillées par hydrocarbures - Boues sèches souillées par hydrocarbures	Nouvelle-Calédonie (Usine du Sud)	Pas de seuil	5923.49	Elimination en interne dans le procédé
Batteries	Nouvelle-Calédonie (Usine du Sud)	Pas de seuil	9.4	Valorisation matière (convention avec la Province Sud)

Déchets dangereux	Origine géographique du déchet	Quantité admise (en tonnes/an)	Quantité traitée (en tonnes/an)	Filière d'élimination ou de valorisation
Piles et accumulateurs	Nouvelle-Calédonie (Usine du Sud)	Pas de seuil	0	Valorisation matière (convention avec la Province Sud)
Huiles usagées	Nouvelle-Calédonie (Usine du Sud)	Pas de seuil	341.91	Incinération à la SLN avec récupération d'énergie
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Nouvelle-Calédonie (Usine du Sud)	Pas de seuil	55.76	Valorisation matière (convention avec la Province Sud)

Données relatives au traitement des déchets non dangereux

Déchets non dangereux	Filière d'élimination ou de valorisation	Quantité en provenance de (en tonnes/an)				Quantité traitée (en tonnes/an)
		Département de l'installation	France hors département de l'installation	Etranger	Total	
Déchets banals des entreprises	Mise en décharge de classe 2	655.11	-	-	655.11	655.11
Ordures ménagères	Mise en décharge de classe 2	399.9	-	-	399.9	399.9
Déchets métalliques	Valorisation matière	1431.72	-	-	1431.72	1431.72
Gravats et béton	Stockage en verse	268.66	-	-	268.66	268.66
Pneumatiques	Mise en décharge de classe 2	249.35	-	-	249.35	249.35